Réduction d'impôt, quel mécanisme de défiscalisation IR choisir

Veuillez cliquez ici pour plus d'informations:

https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir

Comment baisser son Impôt sur le Revenu?
Comment défiscaliser hors plafonnement?
Présentation des tous les mécanismes possibles.

Comment réduire 20000 euros d'impôt par an ?

https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/defiscaliser-20000-euros.html Comment réduire 10 000 euros d'impôt par an ?

https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/defiscaliser-10-000-euros.html Qu'est-ce qu'un FCPI ?

https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/fcpi.html Que faire pour défiscaliser en 2023 ?

https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/defiscalisation-2019.html L'investissement en Girardin industriel comporte des risques, non sans garanties

https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/risques-girardin-industriel.html Pourquoi investir dans le Girardin industriel en 2023 ?

https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/girardin-industriel-2018.html

La question revient tous les ans : comment diminuer ses impôts ?

Et puisque le gouvernement offre la possibilité de défiscaliser grâce aux niches fiscales, dont les plafonds sont de 10 000 € ou de 18 000 € suivant les placements, pourquoi ne pas en profiter ?

Alors quels sont les dispositifs de défiscalisation dans lesquels les contribuables peuvent investir afin de r éduire leur impôt sur les revenus et réaliser une vraie économie d'impôt.

CGP One vous propose de découvrir quelques outils financiers et immobiliers de défiscalisation. Diminuer son impôt par un investissement financier

Une des solutions pour payer moins d'impôt est de passer par des investissements financiers octroyant u n avantage fiscal. Ces investissements vous offrent un avantage avec un niveau de risque plus ou moins i mportant.

Ci-après des opportunités de défiscalisation avec un niveau de risque entre modéré et élevé.

D'une part, le Girardin industriel est une opération de défiscalisation "one-shot" qui participe au financeme nt de l'économie locale en Outre-Mer. La réduction d'impôt se base sur votre montant d'investissement. L ors de l'année de votre investissement vous pouvez obtenir une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 1 30% de votre investissement, cet investissement à fond perdu offre donc une rentabilité de 30 % sur 1 an, ce pourcentage est dégressif au long de l'année.

D'autre part, le gouvernement encourage également l'investissement dans le cinéma et l'audiovisuel avec les SOFICA qui vous permettent de toucher jusqu'à 48 % de votre montant en avantage fiscal.

Ces deux investissements sont soumis au plafond des niches fiscales de 18 000 € (au lieu de 10.000 € e n principe) applicable par foyer fiscal et par an.

Grâce au FCPI – Fonds Communs de Placement dans l'innovation, vous participez au financement des e ntreprises locales. Ce placement est sans garantie en capital mais avec un potentiel de rendement attract if et tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt de 18 %.

Vous avez la possibilité également, de réduire vos impôts grâce à des montants déductibles de votre reve nu imposable.

C'est le cas pour les sommes versées sur votre PERP – Plan d'épargne retraite populaire, dans la limite d 'un plafond fixé, elles sont déductibles de votre revenu pour l'année du versement, et viennent donc dimin uer votre impôt.

Diminuer son impôt par un investissement immobilier

Cela fait maintenant de nombreuses années que le gouvernement met en place des lois de défiscalisatio n immobilière permettant aux contribuables de réduire leur impôt sur le revenu. Investir dans un bien immobilier défiscalisant apparaît comme un bon moyen de réduire son impôt.

On retient souvent en premier lieu le dispositif Pinel qui permet d'obtenir une réduction d'impôt allant jusq u'à 21 % du montant de l'investissement. De plus, en cas de transfert de la résidence fiscale hors de Fran ce, vous continuez à percevoir cet avantage fiscal!

Mais bien entendu il existe d'autres investissements notamment si vous avez une préférence pour la locat ion meublée, la loi Censi-Bouvard vous permet de bénéficier de 11 % de réduction d'impôt répartie sur 9 ans.

Certains travaux vous permettent de bénéficier des réductions ou des crédits d'impôts. Par exemple, la loi Malraux qui encourage la rénovation des logements anciens par des travaux de réhabilitation, vous donn e accès à une réduction d'impôt représentant un pourcentage du montant des travaux entre 22% ou 30 % suivant la zone.

Les travaux d'économie d'énergie débloquent quant à eux un crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Un partie des dépenses de rénovation énergétique sur la résidence principale est convertie en cré dit d'impôts dans la limite de 8 000 € pour une personne seul et de 16 000 € pour un couple.

Depuis la mise en place du prélèvement à la source, les personnes qui perçoivent une réduction d'impôt s uite à leur investissement Censi-Bouvard et Pinel auront une partie de cette réduction d'impôt avec un ac ompte de 60 % en janvier, la régularisation interviendra dans l'été.

Il existe des dispositifs très différents, il est donc nécessaire de prendre en compte : le support d'investiss ement, la durée d'engagement, les risques,.... afin de choisir la solution qui vous convient. Nous vous ap portons toutes ces informations dans nos différentes rubriques.